



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

BUREAU DE LA RÉGLEMENTATION ET DE L'IDENTITÉ

Section des activités réglementées

Mail : pref-activites-reglementees@essonne.gouv.fr

**Cadre réservé à l'administration**

**N° de la carte délivrée : GC- 91- - P**

**Date de délivrance :**

**DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE DE GUIDE-CONFÉRENCIER**

(Articles R.221-11 à R221-14 du code du tourisme)

NOM DE FAMILLE : .....

NOM D'USAGE (pour les personnes mariées).....

PRENOMS : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : le... /... /..... à.....

NATIONALITÉ : .....

ADRESSE DOMICILE : .....  
.....

TÉLÉPHONE : ...../...../...../...../.....

COURRIEL : .....@.....

TITRES/DIPLÔMES justifiant la demande de carte :  
.....  
.....

MENTIONS PARTICULIÈRES SOUHAITÉES pouvant figurer sur la carte (voir détail au verso)

– linguistiques : .....

– scientifiques et culturelles : .....

Fait à ..... le.....

Signature :

## **CONSTITUTION DU DOSSIER POUR LA DÉLIVRANCE DE LA CARTE DE GUIDE-CONFÉRENCIER**

(Articles R.221-1 et suivants du Code du tourisme)

- Le formulaire de demande de carte de guide-conférencier complété, daté et signé
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité (Carte Nationale d'Identité, Titre de séjour ou passeport)
- Un justificatif de domicile récent
- Une copie :
  - de la licence professionnelle de guide-conférencier
  - ou
  - du diplôme conférant le grade de master avec validation des trois unités d'enseignement :  
« compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et  
« langue vivante autre que le français »
  - ou
  - du diplôme conférant le grade de master et justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines
  - et
  - document justifiant du niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes française
- Une photographie d'identité
- Une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse

### **Pour une demande de Duplicata**

- En cas de vol : une copie de la déclaration de vol (police-gendarmerie)
- En cas de perte : la déclaration sur l'honneur complétée, datée et signée

### **LES MENTIONS PARTICULIÈRES**

Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte professionnelle doivent être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être justifiées. Elles sont de deux natures :

- **Linguistique** : langue maternelle ; langues régionales et étrangères (le nombre de langues à inscrire n'est pas limité), à justifier par un diplôme ou une certification sauf en cas d'une double nationalité qui permet l'inscription de la langue étrangère relative à la nationalité sans justification.
- **Scientifique et culturelle** : une mention faisant référence à une spécialité d'un diplôme d'études supérieures (ex : histoire de l'art, histoire, archéologie, architecture...) dans la limite de trois mentions.